

par le gouvernement, qui font l'objet d'une étude attentive en comité permanent.

C'est donc dire, monsieur le président, qu'on a eu l'occasion, pendant cinq jours, alors que siégeaient 19 députés du parti progressiste conservateur et quatre du Nouveau parti démocratique, de voir les raisons pour lesquelles ces deux partis s'opposent à un pouvoir d'emprunt de 14 milliards de dollars. Il s'agissait de raisons philosophiques ou pratiques. On disait par exemple que c'était un trop gros montant, que cela hypothéquait le pays pour une période trop longue et le reste. De toute façon, on a eu le temps de constater les raisons pour lesquelles on s'opposait à ce projet de loi et de les exprimer sans les répéter, puisque ce n'est pas à force de répéter un argument qu'il est plus fort, sa solidité repose sur des principes, sur une logique et non pas sur une répétition ou sur une sommation d'arguments purement répétés. Parce que même si on dit 20 fois la même chose, cela ne représente pas plus de force logiquement. Cela peut rentrer mieux dans l'esprit, mais cela ne s'adresse qu'à la mémoire et non à l'intelligence et c'est avec l'intelligence qu'on juge des choses et non pas avec la mémoire. On retient des choses par la mémoire mais on les juge par le raisonnement. Alors il ne sert à rien de répéter la même chose pendant 20, 25 ou 26 heures, il s'agit de consolider une argumentation et de démontrer qu'on a raison et cela, quand on l'a fait pendant un certain nombre d'heures, on a fait le point, on a fait une démonstration, et nous, nous croyons que la démonstration a été faite. Pourquoi le parti s'oppose-t-il? Et nous, nous avons pris quelques minutes pour le démontrer à l'occasion de la deuxième lecture, et nous sommes prêts à discuter encore en comité permanent de ce projet de loi particulier, et tous les députés ont l'occasion, comme je le disais, monsieur le président, de poser des questions sur les prévisions budgétaires sur toutes les dépenses du gouvernement, à l'occasion de l'étude de ces prévisions en comité.

Monsieur le président, en conclusion, j'aimerais indiquer d'abord que ce n'est jamais avec enthousiasme que le leader du gouvernement impose une limitation du débat. Il aimerait mieux qu'on le fasse par consensus, mais il assume ses responsabilités pour accélérer les travaux de la Chambre et ordonner les travaux législatifs du gouvernement. C'est la raison pour laquelle on doit discuter de cette motion.

● (1620)

[Traduction]

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les observations du ministre d'État (Finances) (M. Bussièrès), qui a sous-entendu que le gouvernement se heurte constamment à des causes de retard et que la mesure est pleine. Il est pourtant évident pour tous les députés, et spécialement pour le whip adjoint du gouvernement, qui vient de me faire des signes, que tel n'est pas le cas.

Ce qu'on a pu constater au contraire pendant la présente session, c'est que lorsque le gouvernement se décidait à présenter des textes législatifs conformes aux intérêts du pays, les partis d'opposition collaboraient avec le leader du gouvernement pour en accélérer l'adoption. Les exemples ne manquent pas, mais il y en a deux qui me viennent à l'esprit. Il y a par exemple le bill de l'accès à l'information, auquel nous n'avons consacré qu'un jour de débat parce que c'est un texte valable sur lequel à peu près tout le monde était d'accord en principe.

#### Article 75C du Règlement

Il y a eu des divergences sur certaines mesures qui y étaient prévues, mais l'accord de principe s'est fait.

Et sur accord de tous les partis, un ordre a été présenté aujourd'hui au sujet d'un important bill modifiant la loi sur la taxe d'accise. Je prie donc le ministre d'État (Finances) de ne pas donner à entendre, comme il est venu à deux doigts de le faire, que le gouvernement est débordé à cause de l'énorme programme législatif qu'il a à faire adopter.

Si le ministre considère que le bill d'autorisation d'emprunt, celui des 14 milliards dont il veut écraser les Canadiens, est un des textes que l'on puisse rapidement adopter, je ne suis pas d'accord, quoiqu'il ait laissé entendre dans son discours soutenu et cela par la déclaration du leader du gouvernement, que le gouvernement ne peut absolument pas tolérer de retard. Le gouvernement prétexte un précédent que selon lui j'aurais créé quand j'étais leader du gouvernement à la Chambre.

J'ai imposé la clôture après cinq jours de débat sur un bill qui était très différent. Ce bill d'autorisation d'emprunt n'apporte aucun avantage aux Canadiens. C'est une dette de 14 milliards qu'il leur apporte. Il surcharge une charge déjà excessive. Elle est déjà si chargée que sur quelque 67 milliards de dépenses publiques, 12 environ vont au service de la dette créée par les emprunts du gouvernement. Un cinquième des dépenses globales du gouvernement sont consacrées au service de la dette. Cet argent ne tombe pas du ciel; il vient des contribuables. Le gouvernement doit le rembourser avec intérêts. Ce projet de loi n'offre aucun avantage pour les Canadiens parce que le gouvernement s'est abstenu d'exposer un programme économique. Je vois une distinction très nette entre la clôture, la limite de temps, l'abrégement du débat ou ce que vous voudrez en l'occurrence, et les avantages que devait offrir le bill pour lequel nous avons dû appliquer la clôture quand nous étions au pouvoir, en raison des nombreuses répétitions. Ce projet de loi, visant à accorder un crédit d'impôt foncier, était inscrit au nom du ministre des Finances à l'époque, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie).

Le projet de loi sur le crédit d'impôt foncier aurait permis aux propriétaires de profiter d'un crédit d'impôt de ce genre. Il avait été proposé à un moment où les taux d'intérêt n'étaient pas aussi élevés qu'ils le sont actuellement et où il ne semblait pas aussi difficile de devenir propriétaire de maison. Le PAAP au moins était encore en vigueur même si nous avions été avertis qu'il ne fonctionnerait pas et que les gens s'en désintéresseraient. A cette époque-là, les gens n'abandonnaient pas leurs maisons parce que les taux hypothécaires étaient doublés lors du renouvellement de leurs hypothèques et qu'ils étaient ainsi dans l'impossibilité de faire les paiements. C'est ce qui se passe dans ma circonscription, à Toronto, dans la circonscription de Brampton-Georgetown, dans le sud-ouest de l'Ontario ou à Saskatoon. Cet état de choses est dû au niveau élevé des taux d'intérêts, lequel découle en ligne droite de la politique économique du gouvernement actuel. A cette époque-là, nous étions au pouvoir et comme nous voulions faciliter les choses aux Canadiens, nous avons cru bon d'invoquer l'article 75C du Règlement. Par contre, ce bill ne comporte aucun avantage pour qui que ce soit. Aucun.

**M. Evans:** Que faites-vous du principe?